



L'ECHO DU GRAND BRAGNY

LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA CHAPELLE DE BRAGNY

N. 81

Juillet, Août, Septembre 2014

Éditorial

L'accessibilité de nos locaux aux personnes à mobilité réduite, la circulation, en toute sécurité, des piétons, et tout particulièrement des enfants, dans notre village, voilà un axe important de notre action dans les mois (et années...) à venir.

Un projet important est en cours d'élaboration pour aménager un cheminement sécurisé le long de la départementale RD6, en bas du village, depuis les premières maisons en venant de Lalheue jusqu'au château. Ce projet, initialement prévu en 2014, est reporté en 2015 pour des raisons d'obtention de subventions. Cette année nous réaliserons la dernière phase du PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie Espaces publics). Cela consiste à rendre praticable par les fauteuils roulants, le trajet allant de l'école à la place du bas du village et à l'église en passant par la mairie et la salle des fêtes. Enfin, nous aurons à réaliser le diagnostic pour l'accessibilité de nos locaux, bureau de la mairie, salle du conseil, salle des associations, etc... Suite à ce diagnostic, la réalisation se fera sur plusieurs années car le coût risque d'être élevé.

Comme il est écrit dans l'article 2 de ses statuts, « **la communauté de communes a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace** ».



Le siège de la communauté de communes est situé rue des Mûriers à Sennecey le Grand.



Enfin, pour la sécurité, et sans attendre, nous vous demandons de respecter les limitations de vitesse sur toutes les routes qui traversent notre village, ainsi que tous les villages voisins que vous traversez.

René Rabut

Rappel :

Ouverture du secrétariat de mairie :

Mardi de 14 h à 17 h

Jeudi de 9 h à 12 h

Tel : 03 85 92 22 42

Le maire ou un de ses adjoints assureront une permanence tous les mardis de 16 h 30 à 18 h.

=====

La communauté de communes

« Entre Saône et Grosne »

La « **communauté de communes** » est une des plus récentes collectivités territoriales. Elle s'inscrit entre le département et les communes, dans le jargon usuel, souvent appelée « Com-Com »

C'est dans ce but qu'un certain nombre de compétences, dévolues historiquement à la commune, lui ont été transférées. Ces compétences sont de trois natures: obligatoires, optionnelles et facultatives.

1) Les compétences obligatoires:

- Élaboration du schéma de cohérence territoriale.
- Élaboration de contrats de développement territoriaux.
- Création et aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire.
- Constitution d'un espace foncier.
- Actions de développement économique.
- Développement du tourisme (office du tourisme).
- Aide à la promotion de l'emploi des jeunes (mission locale).

2) Les compétences optionnelles:

- Traitement des ordures ménagères et gestion des déchetteries.
- Le service public d'assainissement non collectif (SPANC).
- Voirie des zones d'activités d'intérêt communautaire.
- Programme local de l'habitat.
- Portage des repas à domicile.
- Aides aux associations à caractère sanitaire et social.
- Maison de soins et de santé.
- Relais de service public.
- Relais assistance maternelle.
- Espaces petite enfance et enfance jeunesse.
- Service de transport à la demande.
- Équipements sportifs d'intérêt supra-communal.
- Réseaux et services locaux de communication électronique.

3) Les compétences facultatives:

- Actions favorisant l'accès à la culture.
- Aide au lancement des associations sportives portant sur de nouvelles activités reconnues par le comité international olympique.

A la lecture de cette liste, on notera l'importance de cette collectivité pour notre vie locale. Autant il est judicieux de mutualiser les moyens des communes pour la réalisation de projets que des petites communes comme la nôtre ne pourraient pas se payer, autant il est important d'être vigilant au respect des besoins de chaque commune et à la bonne répartition des projets sur le territoire. C'est pour cette raison que La Chapelle s'est portée candidate pour l'accueil d'une mini-crêche suite à celle qui se réalisera cette année sur Saint-Ambreuil.

Pour finir voici la liste des 17 communes composant notre « Com-Com » :

Beaumont-sur-Grosne, Boyer, Bresse-sur-Grosne, Champagny-sous-Uxelles, La Chapelle de Bragny, Etrigny, Gigny-sur-Saône, Jugy, Laives, Lalheue, Mancey, Montceaux-Ragny, Nanton, Saint-Ambreuil (nouvel arrivant au 01/01/2014), Saint-Cyr, Sennecey-le-Grand, Vers.

Chaque commune est représentée au sein du conseil communautaire par au moins 1 délégué pour les plus petites communes comme la nôtre, et jusqu'à 10 délégués pour Sennecey Le Grand.

René Rabut

=====

Nouveau !: sur notre site

www.lachapelledebragny.fr onglet « Vie municipale » puis « Réunions du conseil municipal » à droite de la page, cliquer sur « compte-rendus des syndicats », et retrouvez les compte-rendus des syndicats et organismes inter-communaux.

Nota: pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, ces compte-rendus sont disponible en consultation papier à la mairie.

=====

Élections Sénatoriales du 28 septembre 2014

Contrairement à beaucoup de scrutins dans notre pays, les sénateurs ne sont pas élus au suffrage universel mais par un collège de « grands électeurs ». Ce collège est constitué d'élus tels que conseillers municipaux, députés, conseillers généraux, etc... Le nombre de délégués pour les conseils municipaux vont de 1 (pour les petites communes comme la nôtre) à tous les conseillers pour les communes de plus de 9000 habitants. Nous avons procédé, lors d'un conseil municipal extraordinaire, le 20 juin 2014, à la désignation de notre « grand électeur » et à 3 suppléants. Ce seront Bernard Laborier, notre maire, et ses 3 suppléants, Martine Prevel, Jean-Marie Zanella et Alain Bonardot.

C'est un scrutin de liste départementale, et les grands électeurs devront élire 3 sénateurs pour la Saône et Loire. Vous pouvez retrouver tous les détails sur la circulaire du ministère de l'intérieur à l'adresse: http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_ministerielle_senatoriale-2.pdf

René Rabut

SIVOS

Les effectifs pour l'année scolaire 2014/2015 seront de 184 enfants sur les cinq communes du R.P.I. Les T.A.P, application de la loi sur les nouveaux rythmes scolaires, se feront sur deux fois 1h30 par semaine à partir de la rentrée pour les enfants en primaire, et 45 minutes par jour, pendant la sieste, pour les maternelles.

Alain Bonardot

=====

Syndicat du Grand Bragny
Rappel, les inscriptions pour les affouages
2014/2015 :

du mardi 16 septembre au jeudi 16 octobre 2014.

Alain Bonardot

=====

Environnement-Fleurissement

Le chemin de Tallant,

C'est une voie ancienne qui reliait La Chapelle à la « montagne » et aux carrières d'où ont été extraites les pierres qui ont servi à construire les maisons du village. Ce chemin est un des accès au bois de Bragny pour les randonneurs qui veulent découvrir notre forêt.



Récemment, Une équipe de volontaires du village a pris deux demi-journées sur son temps libre pour le débroussailler et le ré-ouvrir à la circulation. Nous les en remercions.

L'accès se situe à la sortie de La Chapelle sur la D6 en



direction de Bresse sur Grosne, à gauche juste après le château.

René Rabut

=====

Comité des fêtes

Le comité des fêtes a tenu son Assemblée Générale le 24 juin dernier à la salle des associations.

Le Président, Mr Jacques Tronquet, a présenté le rapport moral de l'association ainsi que les différentes animations proposées durant la saison 2013/2014.

Mémoire d'Avenir est associée au Comité pour l'organisation de la Fête du village, le 1^{er} dimanche du mois de Septembre et pour le Téléthon. En dehors de ces 2 temps forts, le Comité est plutôt fier d'accueillir depuis 11 ans le Festival des Contes Givrés et de se laisser surprendre par des artistes tous



plus originaux les uns que les autres. Un « goûter, cinéma, carnaval » est proposé aux enfants pendant les vacances mais sans grand succès cette année. Heureusement le repas d'hiver a rassemblé de nombreux Chapalats avec leurs amis autour d'une délicieuse goulache.

Cette année le Comité des fêtes a participé, avec la municipalité et Mémoire d'Avenir, à l'achat d'un écran de projection maintenant installé dans la salle des fêtes.

La suite logique de toutes ces animations est apportée par Mme Martine Prevel, trésorière de l'association qui présente le bilan financier avec un résultat positif de 282 € pour l'année écoulée. A ce jour le Comité compte dans ses caisses la somme de 4026 €.

Les participants à cette assemblée ont échangé autour de ces activités et exprimé leurs souhaits pour de nouvelles rencontres festives. Ces discussions ont abouti au projet de se retrouver dans l'esprit de la fête des voisins pour partager un moment simple et convivial. Ceci rejoignant tout-à-fait les perspectives des bénévoles du Comité, la proposition est retenue pour le printemps prochain. Mr Tronquet informe ensuite l'assemblée de l'organisation de la prochaine fête du 7 septembre prochain. L'exposition mettra à l'honneur les artistes de La Chapelle ou des proches alentours avec un méchoui au menu du repas.

Avant de clore cette réunion, il a été procédé au renouvellement des membres sortants du bureau. Le président, Mr Tronquet et le secrétaire-adjoint, Mr Barbier se portent à nouveau candidats mais la trésorière, Mme Prevel ne souhaitant pas se représenter, est remplacée par Mme Bester.



Parmi toutes ces activités, il ne faut pas oublier la traditionnelle randonnée suivie de son pique-nique. Elle a eu lieu le 29 Juin dernier. Cette année, c'est autour de La Chapelle sous Brancion que les randonneurs ont exercé leurs mollets. Malheureusement ces mollets n'ont pas fait trembler les sentiers, non parce qu'ils n'étaient pas valeureux mais parce qu'ils étaient trop peu nombreux !

On vous attend tous l'année prochaine !!!

Martine Prevel

=====

Mémoire d'avenir

Journées de la femme en pays de Bragny

Suite de l'article de l'Echo du Grand Bragny N.80.

À la clef de la présentation de Malorie Boyeau, artisan tapissier, il y a ce mot, fréquent dans chacun de vos « portraits » : passion. Bac scientifique, université, puis

Malorie a décidé « de concrétiser sa passion du travail manuel ». Sourire, espoir... Quand cessera le dictât du bac et des grandes écoles dites supérieures qui forment, entre autres, ces traders secs, sans âme, et sans culture, irresponsables face aux crises et aux tragédies qu'ils produisent ?

Et quand reconnaîtra-t-on enfin l'immense qualité de l'intelligence de la main ? Quand les CAP, BMA et autres auront-ils le même prestige, la même reconnaissance qu'un master ou un DEA ?

Toutes ces professions artistiques, tous ces artisans d'art et autres relèvent du magister. Ce sont des maîtres et des formateurs

d'excellence, ne l'oublions pas... Merci Malorie de nous le rappeler après ce beau parcours postérieur à

l'université : CAP, deux années dans un atelier, puis la création de son entreprise en 2011. Malorie est également sensible à ce que nous appelons aujourd'hui le développement durable, la valorisation en seconde vie des déchets produits. En son atelier, les tissus devenus chutes, assemblés et garnies de grains de blé, se métamorphosent en bienfaitantes bouillottes qu'il suffit de passer quelques minutes au micro-ondes.

Rendons hommage également à ces Écoles d'Art, que certaines d'entre elles fréquentèrent ponctuellement ou longuement. Du modelage de la boule, Elisabeth Lemonde y développa ses talents en matière de céramique et de



grès. Elle exprime le plaisir ressenti, et cette volonté de le partager. Échange, partage, communion, des valeurs essentielles dans le parcours et le discours de ces femmes qui osent enfin s'exprimer, créer, dans un cadre autre que celui, traditionnel et abusivement co-substantiel, de la famille et des sempiternelles tâches domestiques, la plupart du temps une fois une activité professionnelle totalement différente parvenue à son terme.

La retraite, occasion rêvée d'ouvrir une page nouvelle...

Mais quel rêve et laquelle ?



Alors souvent se lève, irrésistible, et tout aussi passionné, l'appel de la main. Une main qui a soigné, enseigné, géré, commercé, élevé une famille... Une main qui se libère des contraintes familiales et professionnelles, des sacro-saintes activités ménagères quotidiennes, pour exprimer autre chose qu'un service ou une fonction. Jocelyne Perrault s'est prise de passion pour le scrap et le cartonnage. Cartonnage qui séduisit aussi Françoise Versavel après les délicats délices de la peinture sur lin. Deux plaisirs valent mieux qu'un. De l'association de ces deux activités naquit l'idée... de boîtes à trésor...

Depuis toujours, les femmes ont composé, par nécessité. Elles savent associer, combiner, enrichir, de la pièce élémentaire à la forme la plus élaborée. Jeanine Rabut pratique, depuis l'âge de 12 ans la couture, le tricot, le crochet, la dentelle aux fuseaux. Combiner à l'infini tissus et formes au cœur d'un projet nourrit sa passion du patchwork, chaque composition relevant d'une création personnelle. Ces parcours riches et originaux, cette créativité qui ose s'offrir et se montrer, sont porteurs d'espoir. Message de courage et d'espérance à l'égard des jeunes générations, elles aussi créatrices.



Perrine Cheveau, depuis qu'elle tient en ses mains ce compagnon fidèle qu'est un crayon, a fait du dessin son quotidien. Une formation en décoration au lycée de Longchamp, à l'école d'Art de Chalon, et elle prend son envol vers le pays de la BD et de l'illustration, avec des projets en applications tablettes et jeux vidéo... Les choses avancent. Les femmes se sont frayées, avec difficulté, leur droit à travailler, à demeurer, en leur être et

en leur pensée, indépendantes et responsables, à prendre une part active à la vie économique, politique, sociale, associative, intellectuelle et culturelle. Un seul bastion demeure accroché au seul et grand principe du masculin absolu : les religions. Peut-on rappeler qu'autrefois régnèrent, en pays de Bragny comme ailleurs, des déesse-mères ?

Les droits des femmes avancent, progressent, certes, mais régressent également ou subissent la menace de remises en cause particulièrement périlleuses. Alors, la vigilance la plus grande est de règle. Gardons les yeux ouverts, et ne renonçons jamais à lutter car rien n'est jamais définitivement acquis. Et rendons honneur également, ils en sont particulièrement méritants, aux hommes qui soutiennent les femmes lors de ces combats pour leurs droits.

Puis il fut temps d'évoquer « Merveilleuse Hannah Arendt ». France Jouvin, qui anime le « Club Philo » de l'Université Populaire du Chalonnais, la présenta lors d'une courte conférence donnée à la suite de l'inauguration.



Elisabeth Cheveau

Madagascar suite...

Nous vous remercions pour votre présence et votre générosité à l'occasion de la soirée Madagascar. Nous vous rappelons que les dons permettront la création d'un projet et la survie de l'association Foudia (guides touristiques locaux). Pour ceux qui le désireraient deux soirées seront organisées à Nanton (en septembre) et à Messey-sur-grosne (en octobre). L'information sera affichée à la Chapelle. Les dons peuvent être adressés à Mémoire d'Avenir.

Françoise Versavel, Jean-Marc Béraud

=====

Agenda des Chapalats

REUNIONS VILLAGE 2014 (à 14 h 30)

lundi 15 septembre

lundi 6 et 20 octobre

FETE du VILLAGE: dimanche 7 septembre 2014

=====

Un nouveau service dans la commune...suite

Dans le précédent écho, nous présentions une aide possible si vous étiez à la recherche d'un emploi et/ou d'une formation professionnelle.

Pour toute demande ou tout renseignement, contactez Alain DENIS, ou laissez un message au 0675541712.

Alain Denis

=====

Sur le dernier Echo du Grand Bragny, il a été indiqué un numéro de téléphone erroné pour Mme Charrière, assistante maternelle.

Le bon numéro est: 03 85 44 07 97

Retrouver plus d'informations et tous les anciens numéros de l'EGB sur notre site :
www.lachapelledebragny.fr

Bonnes Vacances